

Vie de la commune

Chantier bâtiment municipal

Après un nouveau bornage du terrain suite à la découverte d'erreurs sur le cadastre de la commune, le chantier du bâtiment municipal continue.



Après le terrassement, les maçons sont donc en action. Nous sommes impatients de disposer de notre propre bâtiment de service technique et d'améliorer les locaux à disposition des associations. L'entrée sur le chantier est interdite au public, mais observer la progression de la construction est possible depuis la rue des Perchettes.

ETAT CIVIL

Mariage et PACS:

Pierre MORIN et Gaëlle LE BRETON le 25 mars

Fabien BELLEC et Coralie MENEZO le 26 juillet

Décès :

Marcel GARIN, décédé le 5 juin

Laurent CAM, décédé le 5 juin

Maxence BESNARD, décédé le 18 juillet

Agenda

Vacances de Toussaint

Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre, les élèves seront en congés.

Communication numérique

Pour l'information du quotidien, consultez le site internet : www.gourhel.com

La Mairie utilise l'application de messagerie gratuite « panneapocket » pour les actualités communales urgentes.



HORAIRES DE MAIRIE

Ouverture au public :
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de
8h00 à 12h00
Après-midi sur rendez-vous
Kévin ARGENTIN, Maire,
reçoit sur rendez-vous.

GARDE MEDICALE

- **Médecin de garde:** 15 ou 112 depuis un portable
- **Permanence d'un médecin libéral à l'hôpital de Ploërmel**
 - *En semaine : de 20h à minuit (après appel au 15)
 - *Samedi : de 14h à 18h et de 20h à minuit
 - *Dimanche et jour férié: de 9h à 12h et de 17h à minuit

GOURHEL INFOS

Bulletin communal d'informations

N°71/ septembre-octobre 2025



Mairie

17 rue de la Libération
56800 GOURHEL
☎ 02.97.74.00.45
✉ mairie@gourhel.com
🌐 www.gourhel.com

Ploërmel communauté

Collecte des déchets

La distribution des nouveaux bacs destinés à la collecte des déchets et des déchets recyclables a commencé. Ils sont disponibles zone du Bois Vert, 8 rue Marcel DASSAULT (l'ancien Auto Distribution).

Les Gourhelois ont **jusqu'au 27 septembre** pour récupérer leurs bacs (taille à choisir sur place). Ces bacs sont bien sûr gratuits. Si vous avez perdu le formulaire, il est disponible sur le site de retrait. Il vous faudra cependant vous munir d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

DISTRIBUTION DE VOS NOUVEAUX BACS

ET/OU VOTRE CARTE DÉCHETS



DU **23 JUILLET** AU **27 SEPTEMBRE** 2025

8 Rue Marcel Dassault
56800 Ploërmel

Lundi	10h - 12h / 13h30 - 18h30
Mercredi	10h - 12h / 13h30 - 18h30
Vendredi	10h - 12h / 13h30 - 18h30
Samedi	10h - 12h / 13h30 - 17h

Documents à présenter lors des permanences

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau ou d'électricité)
- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Formulaire de renseignements rempli (à disposition sur place ou téléchargeable)



Lien du formulaire à télécharger :
ploermelcommunaute.bzh/permanences-redevance-dechets/

Vous êtes un professionnel ?

Votre lieu de travail est également votre lieu d'habitation ? RDV directement aux permanences ! Ex : Assistant(e) maternel(le).

Votre lieu de travail n'est pas votre lieu d'habitation ? Ne vous déplacez pas. Recensez votre entreprise via notre formulaire en ligne et nous vous recontacterons rapidement.



Lien du formulaire pour les professionnels :
ploermelcommunaute.bzh/redevance-pros

Il y a eu de nombreuses tentatives d'escroquerie autour de ce sujet : en aucun cas, des personnes se présenteront à votre domicile pour vous demander d'inspecter vos bacs, faire des vérifications et surtout vous demander un paiement ou votre carte bancaire...

En cas de doute, vous pouvez contacter directement le service Prévention et gestion des déchets au 02.97.73.20.96.



SERVICE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS
02 97 73 20 96 • dechets@ploermelcommunaute.bzh
www.ploermelcommunaute.bzh/dechets





Animaux en divagation

Trop d'animaux en liberté sont signalés sur la commune. Chevaux, ânes, vaches mais également de nombreux chiens qui se promènent librement.

Au mois d'août, différents troupeaux ont été attaqués dans leurs enclos. La mort de plusieurs bêtes est à déplorer. Ces chiens errants sont susceptibles de provoquer des dégâts et des accidents de circulation, engageant directement la responsabilité de leur propriétaire.

Ce que dit la loi : selon l'article 1243 du Code civil : "Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé".

Les responsables des chiens ayant attaqué les troupeaux vont donc devoir dédommager à leurs frais les propriétaires des bêtes.

Afin d'éviter que de telles situations se reproduisent, nous recommandons aux détenteurs de chiens de vérifier leurs clôtures ou d'installer des dispositifs anti-fugue.

Pour les animaux d'élevage échappés de leur enclos, leurs errances monopolisent du personnel communal, forces de l'ordre, pompiers qui seraient bien plus utiles sur d'autres missions. Là encore, une amende peut être envoyée au propriétaire des animaux.

Rentrée scolaire 2025

C'est la reprise pour nos jeunes.

À l'occasion du départ des CM2 vers le collège, ces derniers se sont vu remettre par M. le Maire quelques cadeaux fort utiles pour leurs prochaines études. La rentrée 2025 s'est bien déroulée et c'est désormais 58 élèves qui fréquenteront l'école Jean de la Fontaine cette année.



Réparation et entretien des routes

Avec les fortes chaleurs, certains revêtements des routes de Gourhel ont souffert.

De nombreuses réparations ont été effectuées fin août. Ces travaux nécessitent la dépose d'une couche de gravillons. Soyez vigilant et faites attention lorsque vous roulez dessus, certains gravillons peuvent être projetés, ou la surface peut se révéler moins adhérente.



Concours de palets

Le samedi 20 septembre après-midi, des équipes de 2 joueurs (4 palets) s'affronteront dans la convivialité.

Après une participation logistique aux courses hippiques et cyclistes, l'AALG organise, comme chaque année, cette compétition ouverte à tous ...



Le tirage des équipes aura lieu à 14h30. Sur place, on trouvera également une buvette, des crêpes et galettes saucisses. Bonne ambiance et esprit de compétition assurée !

L'AALG organisera également sa traditionnelle **soirée galette** le 15 novembre prochain. Retenez cette date !